

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.

Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.
M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.

Excusée : Mme MARICOT, Administratrice.

Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

LAON- RUE BERNARD PALISSY ET RUE DESCARTES – AMÉNAGEMENT DE 6 PARCELLES EN ACCESSION – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Avancement : études

Le Bureau, lors de sa séance du 17 octobre 2022, validait le plan de financement concernant l'aménagement de 6 parcelles en accession dans le cadre du dispositif " Ma Maison dans l'Aisne" sur un ensemble de terrains situé autour de la place Gay Lussac, des rues Bernard Palissy et Descartes à Laon.

Les surfaces de ces 6 parcelles en accession sont comprises entre 401 et 456 m² pour un total de 2 656 m².

Au terme de la consultation d'appel d'offres VRD et de la non obtention de la subvention de 90 000 € auprès du Conseil Départemental de l'Aisne, il convient de modifier les recettes et les dépenses du plan de Financement.

Le Financement des 6 parcelles se fera de la façon suivante (H.T) :

Dépenses :

Charges foncières :	40 000 €
Travaux d'aménagement :	69 294 €
Honoraires et divers :	24 000 €
Révisions et imprévus :	<u>2 520 €</u>
TOTAL :	135 814 €

Recettes :

Subvention Département :	0 €
Vente parcelles :	<u>135 814 €</u>
TOTAL :	135 814 €

Le prix de vente des parcelles se situe entre 20 505 € et 23 315 €.

Il est donc proposé au Bureau

- de valider le nouveau plan de financement
- et d'autoriser le Directeur Général à effectuer les démarches nécessaires et signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

